



## LE MOT DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025

### MOUVEMENT SOCIAL SOUTIEN AUX PERSONNELS EN LUTTE DU LYCÉE DE L'HYRÔME À CHEMILLE.



*Le lundi 15 décembre, la grande majorité des personnels du lycée de l'Hyrôme s'est mise en grève à cause de la manque des moyens qui perturbent énormément le fonctionnement de l'établissement et détériore l'accompagnement des élèves au quotidien.*

*SUD éducation 49 apporte son soutien total aux personnels et transmet ci-dessous le communiqué qu'ils ont rédigé et qui témoigne de la dégradation de leurs conditions de travail*

#### Lycée de l'Hyrôme en grève

90 % des enseignants, 100 % des AESH, le secrétariat de direction sont aujourd'hui (lundi 15 décembre) en grève pour manifester leur désarroi face au manque de moyen humain qui s'est accentué depuis la rentrée scolaire.

Malgré de nombreuses alertes auprès de la DSSEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) et du rectorat, nous ne sommes toujours pas entendus. Actuellement il nous manque un mi-temps supplémentaire de DDFPT (Directeur Délégué à la Formation Professionnelle et Technologique) un poste d'AESH pour 24 heures et un mi-temps supplémentaire de Coordonnateur ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire). Concernant le DDFPT, au vu de la spécificité de notre établissement (uniquement sections professionnelles et technologiques), un DDFPT à temps plein s'avère indispensable. Malheureusement, ce poste est resté vacant depuis la rentrée et ce jusqu'au 12 décembre 2025, date à laquelle un DDFPT débutant, a été affecté seulement sur un mi-temps. Tout ceci a entraîné et continue d'entraîner une désorganisation du fonctionnement de l'établissement et une surcharge de travail pour l'ensemble du personnel. Toutes ces conséquences ont un impact sur nos élèves (suivi des jeunes en stages, organisation des épreuves d'examen, visites d'entreprise pour les élèves..., qui ne peuvent être assurés actuellement.).

Depuis de longues années, au niveau du bassin, le lycée de l'Hyrôme est identifié et reconnu pour ses compétences et ses savoir-faire concernant l'accueil et le suivi des élèves en situation d'handicap. Face au nombre croissant de ce profil d'élèves, accueillis dans notre établissement, les revendications concernant le temps plein de coordonnateur ULIS et les heures d'AESH non pourvues sont de droit et absolument nécessaires pour nos élèves. Certains d'entre eux ne sont

toujours pas ou insuffisamment accompagnés malgré les heures qui leur ont été allouées à la rentrée. Ce déficit d'encadrement dégrade fortement le climat au sein du lycée, à tous les niveaux ,pour les élèves et le personnel . Si nos revendications ne sont pas entendues, de nouvelles actions sont envisagées à la rentrée de janvier.

## BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNE HAUSSE ARTIFICIELLE ET DES SUPPRESSIONS DE POSTES, LE NOUVEAU TOUR DE MAGIE DU MINISTÈRE.



Le ministère se targue d'une augmentation substantielle de l'Education Nationale pour le budget 2025. Mais quand on analyse en détail le budget, c'est l'intégration de la contribution des pensions qui participe à cette hausse. Cette hausse ne permettra donc pas d'améliorer le service public.

Notre ministre se targue aussi de nombreuses créations de poste. Mais cela ne résiste pas à l'analyse. Tout d'abord, il faut rappeler que 4 018 postes disparaissent : 2 373 dans le premier degré, 1 645 dans le second degré. La création de 5540 postes annoncées correspondent en réalité à la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants. La réforme bascule le concours durant le bac+3 et non plus bac+5. Les 2 concours vont coexister durant 2 ans, avant que celui à Bac+5 soit supplanté.

Pareil concernant la création de poste d'AESH. 1200 créations de poste sont annoncées. Bien en deça des besoins. Actuellement 42000 élèves sont en attentes d'AESH. Alors que les notifications de la MDA sont sans cesse croissantes.

Sous couvert d'austérité, le gouvernement fait le choix d'une école sans moyen, au risque d'un affaiblissement durable du service public d'éducation. Les chiffres peuvent être habilement présentés, mais la réalité demeure : moins d'enseignants, toujours pas de remplaçants en cas d'absence, des classes plus chargées, et une inclusion sans moyens.

Sud Education demande donc de mettre fin au suppression de poste en raison de la baisse démographique, pour permettre de réduire le nombre d'élèves par classe. L'embauche massive d'AESH et d'AED avec un véritable statut de fonctionnaire. La revalorisation financière de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. ET des moyens pour un service public de qualité de l'Éducation Nationale.

## DANS LA GUEULE DU LOUP L'UNIVERSITÉ D'ANGERS S'ASOCIE AVEC LE PRIVÉ ET LES CATHOS



Après avoir rompu la COMUE Angers-Le Mans, contre l'avis du CA de Le Mans Université et malgré ses alertes sur la mise en concurrence des établissements d'ESR, c'est dans le cadre d'une Convention de Coordination Territoriale (C.C.T.), que l'université d'Angers s'apprête à s'engager dans un partenariat avec les sept EESPIG (Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) d'Angers : la faculté libre de l'ouest (la « catho »), l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA), l'École supérieure des agricultures (ESA), l'École supérieure angevine d'informatique et de productique (ESAIP), l'École Supérieure d'Électronique de l'Ouest (ESEO), l'Institut des relations

publiques et de la communication (Ircam), l'ISTOM (École Supérieure d'agro développement international), ainsi qu'avec trois établissements publics : le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angers, l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM), l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro).

Le vote au CA a eu lieu le 11 décembre malgré les alertes et demande de discussion des syndicats, les réticences de certaines composantes, les inquiétudes des personnels et un rassemblement devant la Présidence de l'UA avant le CA.

Cette expérimentation tend à regrouper des établissements publics et privés de l'enseignement supérieur. Dans le contexte du passage aux COMP 100% et de la Loi du Ministre Baptiste sur la régulation de l'enseignement supérieur, c'est tout un système qui se met en place et laisse entrevoir un développement toujours plus important du secteur privé au détriment du secteur public.

Qu'en sera-t-il des frais d'inscriptions à l'université touchée par les restrictions budgétaires ? Qu'en sera-t-il de la mutualisation des formations sur le territoire et de la marchandisation des formations ? Qu'en sera-t-il de l'influence des intérêts privés ? Qu'en sera-t-il des logiques de coopération entre établissements ?

Les conseils d'UFR des Facultés des sciences et LLSH de l'université d'Angers ont, par voie de motions, demandé à la Présidente de l'université d'organiser une Assemblée Générale des personnels, usagères et usagers pour information et concertation sur le projet de C.C.T avant une éventuelle validation par le Conseil d'Administration, afin que chacune et chacun des collègues puisse prendre connaissance de ce projet, exprimer ses interrogations au sujet de cette C.C.T. ou proposer des alternatives.

Ces demandes n'ont pas abouti à une date d'assemblée générale regroupant l'ensemble des collègues de l'UA.

La signature de cette convention dans une urgence non justifiée, imposée par la présidente, prive la communauté des personnels de l'UA d'un temps de discussion et d'échange autour de cette convention structurante pour notre établissement et laisse présager d'un avenir inquiétant.

La présidente de l'Université a aussi décidé de passer outre le vote unanime du conseil de gestion de la faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines et de la CFVU qui s'opposaient à la signature d'une convention pour permettre la création d'une licence professorat des écoles à la Catho. Là encore la présidence offre sur un plateau des opportunités au privé et en particulier à la Catho dont on connaît les tentations vers l'extrême droite (voir la tentative de financement par Stérim), de manière autoritaire et au mépris de la démocratie et des décisions d'instances de l'Université.

## PASSEPORCHERIE DU CIVISME QUAND L'EXTREME-DROITE FAIT RIMER CIVISME AVEC RACISME



Crée par un proche de B. Retailleau et mis en place dans les écoles de plus de 500 communes dont Cholet, le passeport du civisme est financé par P.E. Stérim, le milliardaire qui a décidé d'utiliser sa fortune pour promouvoir les idées d'extrême-droite.

Le contenu dépend des municipalités et peut inclure des actions positives mais le dénominateur commun est la mise en avant du patriotisme, le nationalisme et l'armée, avec Marseillaise, lever de drapeau, discours nationalistes et néocolonialistes, intervention de la police ou de la gendarmerie dans les salles de classe et même invitation à une messe...

Des remises des diplômes ont eu lieu au Puy du Fou ou au Vendespace avec un spectacle révisionniste, la présence d'un commando de GIGN en uniforme et en arme et de B. Retailleau, un code vestimentaire (gris) pour les élèves et la présence du DASEN de Vendée alors que l'agrément de ce passeport a été refusé par l'Éducation Nationale.

Certain.es maires commencent à se désengager du dispositif, certain.es enseignant.es refusent d'entrer dans le dispositif ou de mettre en place certaines actions, comme le vouvoiement des élèves, certaines visites « pédagogiques » et certain.es parents questionnent la neutralité politique du passeport. De plus, ce dispositif est onéreux : 1000 euros pour une commune de taille modeste.

Sud Éducation appelle au boycott et à l'interdiction de ce dispositif anti-pédagogique et au service des idées d'extrême droite. Nous vous invitons à signer la pétition lancée par sud éducation 85 [ici](#) et à interpeller l'équipe municipale de votre école publique si vous êtes concerné.e en [CLIQUEZ ICI.](#)

## MOUVEMENT SOCIAL SOUTIEN À LA LUTTE DES ÉDUCATEUR.RICES SPÉCIALISÉ·ES



Sud Education 49 apporte son soutien à la lutte de la prévention spécialisée de la Loire Atlantique. On vous met à la suite le tract qu'ielles ont produit, ainsi qu'une petite vidéo sur leur lutte. Et si vous avez moyen des les soutenirs, ielles ont ouvert une caisse de grève.

### LES RAISONS DE LA COLERE :

#### NOUS DEMANDONS LE RETOUR DE LA PREVENTION SPECIALISEE 44

#### A L'ASSOCIATIF

Pour comprendre la lutte des éducateur.rices de prévention de l'Agence Départementale de Prévention Spécialisée de Loire-Atlantique (ADPS44), il est indispensable de comprendre l'environnement institutionnel dans lequel il évolue.

Les salarié.es de l'ADPS dépendent depuis 2012 d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), (c'était une association avant 2012 : l'APSFD) sous un statut de contractuel.le de la fonction publique d'Etat offrant tous les désavantages de la fonction publique et aucun de ses avantages :

- 100% de salarié.es de l'ADPS sont embauché.es par le GIP alors que la fonction et le principe d'un GIP (datant de 1982) reposent sur la mise à disposition de salarié.es du secteur privé et du secteur public sur un objet commun. L'ADPS est une exception française.
- Nous dépendons d'une comptabilité publique qui ne permet plus la réactivité des équipes sur la mise en place de projets et d'accompagnements individuels. Les dépenses sont même parfois questionnées par le comptable sans compréhension et prise en compte de notre travail éducatif.
- Nous n'avons plus recours auprès du tribunal des prud'hommes mais sommes tributaires du tribunal administratif et de ses délais de traitements interminables
- Aucun tiers, type « inspection du travail » n'est saisissable pour des arbitrages lors de conflits avec l'employeur.
- Nos salaires sont moindres que dans les conventions de notre secteur. L'application des 1607 heures n'implique aucune compensation salariale ce qui revient à réaliser 4 semaines de travail supplémentaires gratuitement.
- Notre grille salariale est propre au GIP et établie sans aucune référence aux grilles des fonctions publiques qui n'ont pas évolué depuis 2012. Pire, en 2026 l'augmentation se fera au mérite !

- Le droit de réserve imposé ne permet plus aux salarié.es de s'exprimer librement sur leurs conditions de travail.
- Le GIP n'adhère à aucun opérateur de formation réduisant de fait les possibilités d'obtenir une formation longue.
- Enfin, le conseil d'administration est exclusivement composé des représentant.es des financeurs (élu(e)s des Villes et du Conseil Départemental). Cela implique qu'il est à la fois juge et partie. Un des rôles de la prévention spécialisée est aussi de faire remonter les difficultés auxquelles sont confrontées les habitant.es des quartiers prioritaires où nous œuvrons. Avec le GIP aucune place n'est laissée au débat de fond et à la stratégie générale pensé par des membres de la société civile sans visée électoraliste comme c'était le cas depuis toujours en prévention spécialisée. La fonction de veille et d'alerte qui faisait sens n'est plus. La prévention spécialisée se reconnaît plus des mouvements d'éducation populaire que d'une gouvernance de service public au rabais.

Aujourd'hui les éducateur.rices de l'ADPS ne se battent pas contre la loi de réforme de la Fonction Publique et le passage aux 1607 Heures. Nous demandons en revanche un report de son application d'au moins un an afin d'envisager un changement de modèle pour revenir à un statut associatif.

## CONVERGENCE 49 UN ANNIVERSAIRE DE COLÈRE



Voilà un an que nous avons assisté, dépité·es après des semaines de mobilisation, au vote par le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, de coupes budgétaires drastiques dans les secteurs de l'éducation populaire, de la culture, des solidarités, de la lutte pour l'égalité femmes/hommes, de l'action sociale, de l'agriculture paysanne, de l'éducation et la prévention en santé, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, du sport et de l'insertion des jeunes.

Nous avons, par tous les moyens, tenté d'interpeller, d'informer, d'alarmer sur les conséquences désastreuses de ces coupes sur une large majorité de la population.

Apporte un gâteau et une bougie.

**RDV le vendredi 19 décembre à 18h30 devant le Conseil départemental à Angers (48bis boulevard Foch)**



Equipe de rédaction: les Jeudien·nes  
14 place Imbach 49100 ANGERS, 06 13 12 99 21  
[contact@sudeducation49.org](mailto:contact@sudeducation49.org)